

**DAJI/2019/Décision/Subvention/43**

Décision portant validation de l'attribution d'une subvention à l'association DYNAMU (ED62)

**L'Administratrice Provisoire d'Aix-Marseille Université**

Vu le Code de l'Éducation,  
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,  
Vu l'arrêté du Recteur en date du 17 juillet 2019 portant nomination de madame Simone Bonnafous, à l'administration provisoire d'Aix-Marseille Université,  
Vu l'extrait du procès-verbal de l'Ecole Doctorale «Sciences de la Vie et de la Santé» en date du 12 juillet 2019,

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

Une subvention d'un montant de 3 000 € est accordée à l'association des doctorants DYNAMU afin d'organiser l'évènement «13 minutes jeunes chercheurs».

**Article 2 :**

Le montant de cette subvention est prélevé sur le budget de l'Ecole Doctorale : 9800DFDO.

**Article 3 :**

La structure bénéficiaire est tenue de produire un bilan financier attestant la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans le délai de six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

**Article 4 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 13 septembre 2019.

  
**Simone BONNAFOUS**  
Administratrice Provisoire d'Aix-Marseille Université

